

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	20
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0
<i>Date convocation : 19/01/2021</i>	

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etait excusé :

M.DARBO Nicolas

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021 A5- RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI PARCOURS EMPLOI COMPETENCERAPPORT

Madame la Présidente expose au Comité Syndical le projet de recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) à compter du 1^{er} février 2021 afin d'assurer des missions d'animation à l'école élémentaire de Garlin lors de la pause méridienne mais également sur des temps périscolaires et extrascolaires.

Ce recrutement est lié au remplacement d'un agent embauché le 14 septembre 2020 qui a démissionné depuis le 27 janvier 2021.

Le temps de travail serait fixé à 34 heures par semaine.

La rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et Pôle Emploi.

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en CUI-PEC

PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passé entre l'employeur et Pôle Emploi,

INDIQUE que la durée du travail est fixée à 34 heures par semaine,
AUTORISE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire,

AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
4330 GARLIN

Michèle PLANTE